



Angers, le 23 septembre 2022

Consommation d'énergie : Angers et Angers Loire Métropole font le choix de la sobriété

La flambée du prix de l'énergie, constatée depuis la reprise de l'économie mondiale en 2021, et accentuée par la guerre en Ukraine, impacte tous les Français : particuliers et collectivités.

Pour Angers et sa communauté urbaine, Angers Loire Métropole, la hausse des factures d'énergie est conséquente :

- de 7,7 M€ à 13,5 M€ entre 2022 et 2023, soit + 75 % sur 1 an
- de 5,9 M€ à 13,5 M€ entre 2021 et 2023, soit + 128 % sur 2 ans

Face à cette situation, Angers et Angers Loire Métropole amplifient leurs efforts de sobriété pour préserver une trajectoire budgétaire responsable et maintenir la qualité des services publics proposés aux usagers du territoire.

De nouvelles annonces viennent étoffer une palette d'actions déjà engagées depuis des mois.

« Parmi les actions structurelles prévues dans le cadre de notre stratégie de transition écologique, la ville d'Angers a adopté, lors du conseil municipal du mois de juillet dernier, un [Plan Energie Bâtiments](#) qui vise à réduire de 40%, à l'horizon 2030, la consommation d'énergie des 450 bâtiments publics propriété de la ville ou de la communauté urbaine. A cette échéance, 32% de l'énergie consommée devra également être renouvelable », rappelle Jean-Marc verchère, Maire d'Angers et Président d'Angers Loire Métropole.

Diminuer la consommation d'énergie : une stratégie anticipée par la collectivité

En application de ce plan, les consignes de chauffage de tous les équipements publics ont été revues à la baisse. A compter du 1er novembre, les écoles et les bureaux devront désormais régler le thermostat à 19° en hiver. **« Cette diminution de la température de chauffage de 1° devrait permettre à la collectivité de réaliser 6 à 7% d'économie d'énergie »,** souligne Jacques-Olivier Martin, adjoint en charge des Bâtiments et de la Voirie. L'été prochain, la climatisation, là où elle est présente, ne devra être déclenchée qu'à partir de 26°.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.angers> // [@Presse Angers](https://www.instagram.com/Presse_Angers)

Les piscines, quant à elles, sont chauffées majoritairement par les réseaux de chauffage urbain. La chaleur produite est issue majoritairement du bois (entre 60 % et 85 % selon les réseaux) et complétée par du gaz naturel. Les piscines d'Angers sont donc moins impactées par l'évolution du prix du gaz. Pour autant, dès le mois d'avril dernier, la collectivité a diminué de 1° la température de l'eau des piscines ce qui lui a permis de baisser sa consommation d'énergie de 6%.

« La montée en puissance du Plan Energie Bâtiments, une démarche initiée en réalité dès 2019, permet également de consacrer 2,5 millions d'euros par an à la rénovation énergétique des bâtiments publics. C'est d'ailleurs l'action 5 du Plan », ajoute Jacques-Olivier Martin.

Le « Plan Energie Bâtiments » a d'ores et déjà permis à la collectivité de réaliser 15 % d'économies d'énergie ; les 6 actions du plan devraient permettre d'aller encore plus loin. La sensibilisation aux enjeux de sobriété est également un levier important. Au mois de novembre, la collectivité va lancer une campagne de sensibilisation des agents qui occupent les bâtiments publics afin de les inciter à adopter des gestes vertueux.

Enfin, la stratégie de Territoire Intelligent, initiée dès 2019 au travers d'un marché global de performance, doit permettre, à terme, de générer 101, 2 millions d'euros d'économies à l'échelle de l'agglomération. Le territoire Intelligent, c'est :

- 66% d'économie d'énergie attendus sur l'éclairage public d'ici à 2025, dans toute l'agglomération ;
- 20% d'économie attendue dans les bâtiments public en électricité, gaz, ventilation, etc ;
- 30% de réduction de consommation d'eau attendues pour l'arrosage des parcs et jardins publics.

Des travaux ont été engagés depuis plus de deux ans pour réduire la consommation énergétique des éclairages. Ainsi, 30 000 des 50 000 ampoules actuellement en service sur le territoire sont remplacées par des LED qui sont beaucoup plus vertueuses car peu énergivores et disposant d'une durée de vie plus longue.

Miser sur les énergies vertes, un choix d'avenir

« Angers Loire Métropole travaille également à réduire son impact carbone. De nombreux projets initiés le démontrent », indique Corinne Bouchoux, Vice-Présidente de la Métropole en charge de la transition écologique.

Situé dans la commune des Ponts-de-Cé, la centrale photovoltaïque de la Petite Vicomté est née de la reconversion d'un ancien site d'enfouissement de déchets d'environ 11 hectares. **« Le site permet aujourd'hui de produire chaque année 11 000 MWh, soit l'équivalent des besoins en électricité (hors chauffage) d'environ 4 000 foyers »,** rappelle Franck Poquin, Vice-Président de la Métropole en charge de l'énergie.

Autre exemple emblématique côté ville d'Angers : l'Angers IceParc. Cette patinoire dernière génération dispose d'une installation photovoltaïque sur sa toiture de 1 300 m² ; un dispositif qui permet de compenser une partie de l'énergie consommée par cet équipement. L'installation génère une

production annuelle de 250 MWh, soit l'équivalent des besoins en électricité d'environ 90 foyers angevins.

Enfin, la mise en service de panneaux photovoltaïques dans plusieurs écoles de la Ville d'Angers (Claude Monet, René Gasnier, Voltaire, Paul Valéry) permet également de produire de l'énergie : 150 MWh chaque année, soit l'équivalent des besoins en électricité d'environ 55 foyers angevins.

Par ailleurs, les réseaux de chaleur urbains d'Angers Loire Métropole, qui représentent 71 kilomètres de réseaux déployés, et qui permettent d'alimenter 15 200 logements, participent au mix-énergétique local (utilisation du bois-énergie, chaleur de récupération, etc).

Réseaux de chaleur, des bénéfiques pour tout le territoire :

- Les abonnés, qui bénéficient d'un prix de la chaleur stable, résistant bien à la volatilité des prix des énergies fossiles ;
- L'agglomération Angevine et les Angevins, car l'empreinte carbone du territoire est réduite ;
- L'économie locale, puisque cela contribue notamment à la création d'emplois dans le secteur de l'exploitation forestière et bocagère ;
- Les forêts et haies bocagères, car cela participe à la gestion raisonnée des exploitations forestières en contribuant à leur entretien.

Récupérer pour ne pas gaspiller fait également partie intégrante de la doctrine de la ville d'Angers et de sa communauté urbaine en matière de sobriété. Le système de récupération de chaleur de la station d'épuration de la Baumette en est une bonne illustration. La récupération de la chaleur fatale du site (qui provient de la chaleur des moteurs des surpresseurs d'air, de la chaleur du sécheur thermique utilisé dans le traitement des boues ou encore des calories récupérées dans les eaux traitées, grâce à une pompe à chaleur) permet, dans une logique vertueuse, de chauffer notamment des bâtiments.

De nouvelles mesures annoncées afin de poursuivre les efforts engagés

Contenir la flambée des prix de l'énergie demeure une nécessité dans la durée. Pour y parvenir, la collectivité capitalise sur les actions déjà engagées et accélère sa prise d'initiative grâce à de nouvelles mesures :

1. **Arrêt de l'éclairage des façades des sites patrimoniaux à partir de 23h** (et non plus à partir de 1 heure du matin), à compter du 1^{er} octobre. Deux heures d'éclairage en moins, pour la cinquantaine de sites publics concernés, cela devrait permettre de réaliser 40% d'économie d'énergie en une année.
2. **Réduction de la durée d'éclairage des illuminations de Noël.** Un éclairage de 17h à 23h et non plus de 16h30 à minuit. 1h30 de gagnée, cela devrait représenter 20% d'économie d'énergie.
3. **Accélération du programme de rénovation des bâtiments publics** pour espérer diviser par 4 la consommation d'énergie de la collectivité.

D'autres pistes d'actions comme la réduction des publicités lumineuses sont en cours d'examen. L'ensemble des prestataires et partenaires de la ville ont également été invités à participer à cet effort de modération des consommations d'énergie.

« Chacun doit être acteur de cet effort de sobriété. Nous comptons ainsi sur la responsabilité des **commerçants** dans cette période et appelons les **citoyens** aux éco-gestes », conclut Jean-Marc Verchère.

Pour toute demande d'information : relations.presse@ville.angers.fr

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.angers> // [@Presse Angers](#)